

MONESTIER-MERLINES

BULLETIN N° 23 – NOVEMBRE 2012 A MARS 2013



MAIRIE
Veyrières
19340 Monestier-Merlines
www.monestier-merlines.fr

Tél : 05 55 94 33 61 ou 06 45 71 79 88
Fax : 05 55 94 65 26
Courriel : m-m@wanadoo.fr
Horaires d'ouverture Mairie :
Ma, Me et Ve de 14h à 19h



CITATION

Il est plus important d'éclairer que de briller, et de transmettre que de contempler !
Saint Thomas d'Aquin



➤ Vœux du Conseil Municipal



Monestier-Merlines



Tél : 05 55 94 33 61
Fax : 05 55 94 65 26
Mail : m-m@wanadoo.fr

Monsieur le Maire
Le Conseil Municipal
et Madame la secrétaire de mairie
de Monestier-Merlines
vous présentent leurs meilleurs vœux
pour la nouvelle année

- **1 – CELA S’EST PASSE EN NOVEMBRE**

➤ **Le 11 Novembre : Pavoisement de la Mairie aux couleurs françaises**

⇒ Commémoration de la Victoire et de la Paix, Hommage à tous les Morts pour la France
(Annexe n° 1)

- **2 – CELA S’EST PASSE EN DECEMBRE**

➤ **Distribution des colis de Noël pour les aînés**

Pendant les fêtes de Noël, les membres du conseil municipal ont distribué le colis de Noël à l'ensemble des aînés et vous remercient de votre accueil.

➤ **Clôture des inscriptions sur les listes électorales** : 171 votants

Nous vous rappelons que les prochaines élections municipales auront lieu en 2014

Pour les citoyens non-inscrits sur les listes électorales, vous avez jusqu'au 31/12/2013 pour le faire.
(Modalités en annexe n° 2 – source SERVICE-PUBLIC.FR *internet*)

➤ **Le 05 décembre 2012 : Pavoisement de la Mairie aux couleurs françaises**

⇒ Célébration de la journée d'hommage aux Morts pour la France de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie

- **3 – CELA S’EST PASSE EN JANVIER**

➤ **Conseil municipal du 11/01/2013**

* **Achat du terrain ZH 138 à la Communauté de Communes du Pays d'Eygurande pour l'Euro symbolique**

Une délibération signée par le conseil municipal pour l'achat et une signée par la Communauté de Communes du Pays d'Eygurande pour la vente pour l'euro symbolique ont été transmises à la sous-préfecture.

* **Délibération pour l'intégration dans la voirie communale des parcelles ZH 138, ZH 120 et ZH 140**

Avis favorable :

A réception de l'ensemble des délibérations et autres documents par le notaire, ce dernier convoque Mr le Maire et Mr le Président de la Communauté de Communes du Pays d'Eygurande afin de signer les documents relatifs à la vente de la parcelle ZH 138 ;

Ce n'est qu'une fois que les parcelles attenantes à la zone d'habitation seront intégrées dans la voirie communale que les terrains pourront être mis en vente

* **Vœux du Conseil Municipal 2013**

Lecture des courriers de remerciement pour les colis accompagnés des vœux de la part des administrés et destinés au Conseil Municipal et à Mme Lafont

* **Recensement effectué par Mme Nathalie LAVAL du 17/01/2013 au 16/02/2013**

Après avoir déposé sa candidature, Mme LAVAL Nathalie a été désignée comme agent-recenseur.

A ce jour, après avoir effectué une ½ journée de formation auprès de l'INSEE le 08/01/2013, elle a commencé à inventorier les habitations afin d'établir son cahier de route et à distribuer le courrier informant de son prochain passage pour le recensement des habitants.

Mlle LE GALL Nathalie a été désignée comme coordonnateur.

* **Nombre d'inscrits sur la liste électorale au 10/01/2013** : 171 votants

Au 28/02/2012 : 166 inscrits

+ 7 inscriptions – 2 radiations (décès)

* Résultat du contrôle des hydrants communaux

Seuls les hydrants communaux du Centre Hospitalier du Pays d'Eygurande au nombre de 3 sont aux normes

Les autres n'ont pas assez de débit.

Veyrières, La Vervialle et le Bourg possèdent leur propre réserve incendie.

* Questions diverses

- Fixation du prix de vente des parcelles de la zone d'habitation du Vieux Chêne : 10,00 € H.T./m²

Une annonce devrait être diffusée dans le journal LA MONTAGNE, sur le site de la commune et un panneau publicitaire mis en bordure du terrain dès l'intégration officielle des parcelles énumérées dans le point n° 2 dans la voirie communale.

- Prévisions de travaux de voirie « CHEZ RIBES » pour un montant de 11 344,23 € T.T.C.

- Prévisions de travaux de voirie sur la VC3 sur une distance de 400 mètres pour un montant de 42 186,20 € T.T.C.

- Présentation d'un projet de 2 habitations par la société POLYGONE prévue le jeudi 17/01/2013 pour la zone d'habitation du Vieux Chêne.

- **4 - CELA S'EST PASSE EN FEVRIER**

➤ **Recensement INSEE 2013**

Mademoiselle LE GALL Nathalie, agissant en qualité de coordonnateur INSEE, vous remercie de l'accueil que vous avez fait à Mademoiselle LAVAL Nathalie, agent recenseur.

Un petit mot du coordonnateur INSEE : « Je souhaite attirer l'attention de nos lecteurs sur le fait que suite à l'annonce parue dans le bulletin municipal n° 22, seule Mademoiselle LAVAL a déposé sa candidature auprès de Madame LAFONT, secrétaire de mairie et je l'en remercie ».

Les résultats du recensement sont les suivants :

170 habitations (résidences principales, secondaires, ...)

210 bulletins individuels soit + 10 % par rapport à 2008

➤ **Commission Communale des Impôts Directs**

Le mardi 05 février a eu lieu la réunion de la CCID en présence de M. GUERLET, géomètre du cadastre qui a beaucoup éclairé (qualitativement et quantitativement) les 6 commissaires présents. Cette réunion présidée par M. le Maire s'est déroulée sereinement et studieusement à la satisfaction de chacun et dans l'intérêt communal.

Le rôle de la CCID est essentiel puisque cette commission est chargée de recenser et classer les immeubles afin de fixer les impôts locaux qui seront payés par les contribuables, ce qui déterminera les recettes fiscales de la collectivité. L'évaluation des valeurs locatives cadastrales est d'une importance capitale pour les finances communales

Pour information : Vous pouvez joindre M. GUERLET à la permanence d'Ussel chaque mercredi de 9h à 12h – Tel 05 55 46 05 95.

➤ **Organisation d'un concours de belote le 23 février par le Comité des Fêtes de la commune**

Le comité des Fêtes est composé de :

Président d'honneur : Monsieur le Maire

Président : Monsieur OLLIER Adrien

Co-Président : Monsieur ROZIER Jean-Baptiste
Trésorier et trésorier-adjoint : Mrs VERGNE Antoine et OLLIER Jérémy
Secrétaire et secrétaire-adjointe : Mmes SERRE Nathalie et DELLILE Mathilde

Le Conseil Municipal remercie le comité des fêtes pour la régularité et la qualité de ses animations.

➤ Journée de l'eau potable organisée le 14 février organisé par le Conseil Général



Objet de cette journée :

« **Trouver des solutions durables** visant à mettre à disposition de nos concitoyens une eau potable en quantité suffisante, de qualité conforme, avec une fiabilité satisfaisante, et de la manière la plus économique possible, tels sont les objectifs de la **révision du schéma départemental d'alimentation** en eau potable sur laquelle travaille le Conseil général depuis plus d'un an, avec l'ensemble de ses partenaires et des collectivités compétentes.

Le bilan du précédent schéma départemental et le diagnostic de la situation actuelle de l'eau potable en Corrèze étant aujourd'hui établis, nous avons souhaité réunir **tous les élus corréziens** à l'occasion d'une journée uniquement consacrée à l'eau potable **le 14 février 2013** »

(source internet site Conseil Général de la Corrèze)

<http://www.correze.fr/fr/developpement-durable/la-gestion-de-leau/journee-eau-potable-fevrier-2013/index.html>

2013 sera l'année internationale de l'eau



L'année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau a été lancée le lundi 11 février 2013 au siège de l'UNESCO et au Pavillon de l'eau à Paris.

La Journée internationale de l'eau, le vendredi 22 mars, en sera le point culminant.

Du 1er au 6 septembre 2013 se tiendra également la Semaine Mondiale de l'Eau.

(source internet –

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/2013-annee-internationale-de-l-eau.html>)

- 5 – DATES A RETENIR SUR LE MOIS DE MARS

- 06 mars 2013 : Appel d'offres VOIRIE 2013 : Ouverture des plis

Ces travaux concernent :

La VC3 allant de la RD 184 à la voie privée du CHPE soit 400 mètres environ

La CR « Chez Ribes » concernant les 2 dernières habitations

- 08 mars 2013 : Journée internationale de la femme et réunion du Conseil Municipal

- 09 mars 2013 : Ouverture de la pêche

- 19 mars 2013, pavoisement de la Mairie (courrier Annexe 3) :

Journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc (Loi n° 2012-1361 du 06 décembre 2012 – J.O. du 7 décembre 2012)

○ **25 mars 2013 : Rameaux**

Origine : La fête des Rameaux tire ses origines d'une tradition datant du IV^{ème} siècle. A l'époque, Jérusalem était un lieu de pèlerinage où, chaque année, les fidèles commémoraient l'arrivée de Jésus-Christ par une procession où chacun tenait une branche d'olivier. Au XX^{ème} siècle, le pape Pie VII décide d'associer la fête de la Passion du Christ, célébrée par les romains depuis le VI^{ème} siècle, avec la procession des rameaux.
(source internet - <http://calendrier2013.net/religion/fetes-chretiennes/rameaux>)

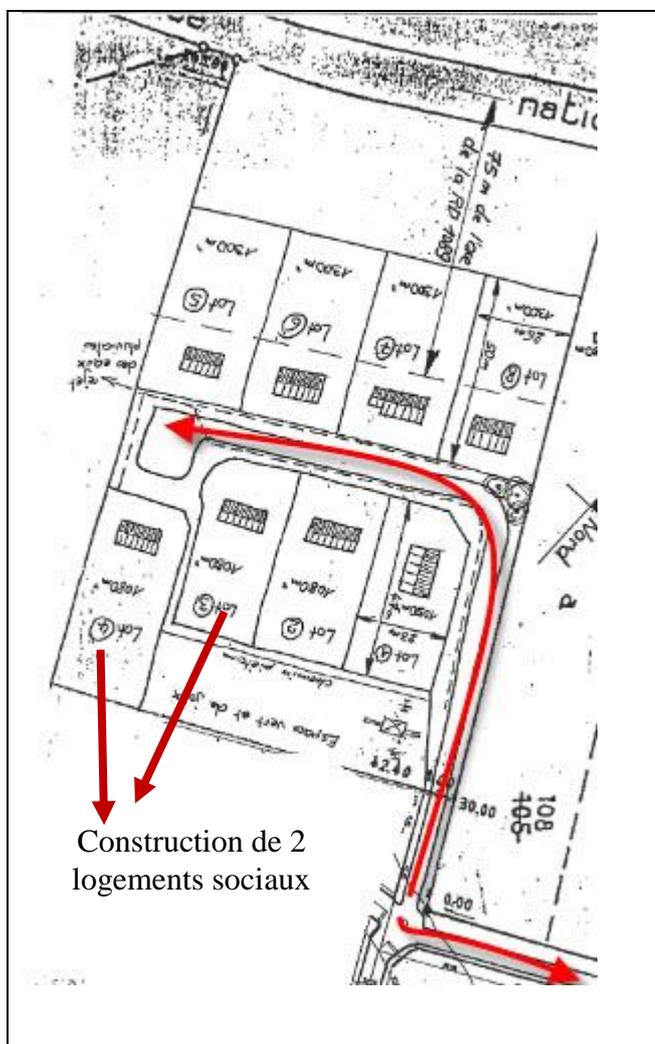
○ **31 mars 2013 : Pâques**

- **6 - ZONE D'HABITATION DU VIEUX CHENE**

Fin des travaux d'assainissement et de la route desservant la zone d'habitation

Achat du terrain ZH 138 à la Communauté de Communes du Pays d'Eygurande pour l'Euro symbolique – signature de l'acte en présence de Mrs le Maire et le Président de la Com-Com auprès de Me VIGNAL à USSEL le 08 février 2013

Délibération lors de la réunion du 08 mars du Conseil Municipal concernant le prix du terrain arrêté à la somme de 10,00 € H.T./m²



MONESTIER-MERLINES (L'Abeille)

Sur ce terrain en Haute Corrèze, à la frontière du Limousin et de l'Auvergne

Zone d'Habitation du Vieux Chêne

8 lots complètement viabilisés (1100m² en moyenne)
avec Assainissement Collectif
dont 2 réservés à la construction de logements sociaux locatifs (lots n° 3 et n°4)

PRIX 12€ TTC/m²

A proximité de l'A89 (entre Sortie 24 Ussel-Est (8km) et sortie 25 Saint Julien Sancy (10km))
A 500m du Village de vacances géré par VVF-Villages

Pour tout renseignement, s'adresser à la **Mairie de Monestier-Merlines** (RD 1089 Veyrières)
Tel : 05 55 94 33 61 ; Fax : 05 55 94 65 26 ; courriel : m-m@wanadoo.fr
Site Internet : www.monestier-merlines.fr

Panneau d'affichage en tôle 15/10è réalisé par l'entreprise ALPHA B de Clermont Ferrand
Et qui sera installé sur le bord du terrain

- 7 – DIVERS

○ La fête des voisins 2013

Comme chaque année la fête des voisins a lieu, au niveau national, le dernier vendredi du mois de mai, mais exceptionnellement nous envisageons de la faire le **vendredi 24 mai 2013**, la salle polyvalente étant occupée les week-ends de la première quinzaine de juin.
Nous comptons sur votre présence.



○ Assistante maternelle agréée

Madame BESNARD Violette
4 Pavillon du Vieux Chêne à Monestier Merlines
Capacité d'accueil : 3 enfants de 0 à 18 ans

○ Education canine

Monsieur FONTLUPT Dominique
Le Bourg – Monestier-Merlines

EDUCATION CANINE 19
EDUCATEUR / COMPORTEMENTALISTE

06 49 46 69 40
19340 MONESTIER-MERLINES

www.education-canina-19.fr

INTERVENTION A DOMICILE
DÉPARTEMENTS 63, 23,19
OU SUR TERRAIN PRIVÉ 19



CHIENS ADULTES ET CHIOTS TOUTES RACES
EVALUATION GRATUITE

- **La fondation du patrimoine** (courrier - Annexe 4)

- **Ils nous ont quittés**

Le 09 janvier, Madame veuve BARMAVERAIN Paule, née MEGE qui habitait au village Chez Brillaud. Elle a été inhumée dans le caveau familial à Monestier-Merlines

Le 15 janvier Monsieur CHAPEYRON Guy qui a vécu une partie de sa jeunesse au village de La Vervialle a été inhumé au cimetière du Mont Dore(63)

Le 04 mars Monsieur BACHELLERIE J. Pierre a été inhumé dans le caveau familial à Monestier-Merlines

Nous présentons nos condoléances à leurs familles

- **Télé Millevaches**



Télé Millevaches
05 55 67 94 04 / 23340 Faux-la-Montagne
www.telemillevaches.net

Une retroprojection des dvd mensuels de télé Millevaches pourrait avoir lieu chaque mois le même jour de la semaine Quel jour d'après vous ?

A la mairie ou à la salle des fêtes
Merci pour votre collaboration.

Si cette projection vous intéresse nous vous invitons à vous inscrire auprès de la mairie

- **2013 – Année de la citoyenneté**

L'Union européenne a fait des citoyens le thème central de l'année européenne 2013, pour célébrer le 20e anniversaire de la création de la citoyenneté européenne dans le traité de Maastricht.

Parmi les nouveaux droits liés à la citoyenneté européenne, le plus connu par les citoyens est le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales de l'Etat membre dans lequel ils résident. Le traité de Maastricht a également institué la protection par les autorités diplomatiques et consulaires de chaque Etat membre à tout citoyen de l'Union. Depuis 1992, la citoyenneté européenne s'est élargie. Le traité de Lisbonne a notamment créé un droit d'initiative des lois : l'Initiative citoyenne européenne (ICE) est entrée en vigueur le 1er avril 2012.

(source internet – www.vie-publique.fr)

Les expressions du bulletin n° 23

Numéroter ses abattis

Se tenir prêt à affronter un combat ou une activité dangereux où on risque de subir des dommages corporels
Vérifier l'état de ses membres à la suite d'une bagarre, d'une chute ou d'un accident.

Rabattre / rabaisser le caquet

Faire taire quelqu'un - Forcer une personne à être moins insolente, la remettre à sa place.

Mettre / Tirer au clair

Expliquer, élucider une affaire - Se renseigner (sur quelque chose)

Sans barguigner

Sans hésiter, sans mettre du temps à agir

Etre à la côte

Être sans ressources, sans argent

Des mesures draconiennes / une loi draconienne

Des mesures, une loi d'une extrême ou excessive sévérité

Un vieux loup de mer

Un vieux marin aguerri (et parfois sauvage et bourru)

Un fil d'Ariane

Un moyen de se diriger au milieu des difficultés - Une voie à suivre pour arriver à un résultat difficile à atteindre
Un guide entre deux points difficiles à relier

Sur le fil du rasoir

Dans une situation instable, dangereuse, critique, susceptible de mal se terminer ou de faire basculer d'un côté non souhaité.

Etre dans les petits papiers (de quelqu'un)

Jouir de la faveur, de la considération, du soutien (de quelqu'un), éventuellement de manière occulte

Il y a de l'orage dans l'air / Ça tourne à l'orage

Une dispute, une querelle s'annonce - La situation s'aggrave.

Un travail de bénédictin

Un travail intellectuel de longue haleine- Un travail qui exige beaucoup de patience et de soin

Appeler un chat un chat

Appeler les choses par leur nom - Être franc et direct

Une fine lame

Quelqu'un d'une grande habilité (souvent mâtinée de ruse) - Un esprit intelligent et vif

(source internet - <http://www.expressio.fr>)

MESSAGE DE KADER ARIF
MINISTRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE LA DEFENSE, EN CHARGE DES
ANCIENS COMBATTANTS

Commémoration de la Victoire et de la Paix,
Hommage à tous les Morts pour la France
11 novembre 2012

Annexe 1

Le 11 novembre 1918 à 11 heures, les clairons sonnaient le cessez-le-feu tout au long de la ligne de front, mettant fin à quatre ans d'une terrible guerre.

Premier conflit mondial, qui marque par son ampleur et par le nombre de victimes, militaires et civiles, l'entrée brutale dans ce 20^{ème} siècle sanglant, la Grande Guerre marquera à jamais les esprits.

Car malgré la joie de la victoire, les familles pleuraient leurs morts.
Une hécatombe venait de se produire et, bientôt, chacun ressentait l'impérieuse nécessité que la Nation tout entière, pour se reconstruire, reconnaisse son malheur et s'y associe.

Plusieurs étapes favoriseront cette résilience.

- L'inhumation sous l'Arc de Triomphe, le 28 janvier 1921, du corps d'un soldat inconnu, pour symboliser tous les morts de la Grande Guerre.

- Le vote par le Parlement, il y a eu 90 ans cette année, le 24 octobre 1922, d'une loi fixant au 11 novembre la « commémoration de la victoire et de la paix ».

- L'allumage, par André Maginot, ministre de la guerre et des pensions, le 11 novembre 1923, d'une flamme sur la tombe du Soldat Inconnu, qui, depuis lors, ne s'est jamais éteinte.

- La réalisation de monuments aux morts dans presque toutes les communes, pour porter les noms leurs enfants « morts pour la France », auxquels s'ajouteront, ultérieurement, ceux des victimes des autres conflits.

La disparition des témoins de la guerre de 1914 – 1918 et l'inéluctable déclin du nombre des acteurs des conflits suivants appelaient une évolution pour maintenir la portée symbolique de cette journée.

C'est le sens de la loi du 28 février 2012, qui élargit la portée du 11 novembre à l'ensemble des morts pour la France tout en conservant les autres journées nationales commémoratives.

C'est donc la reconnaissance du pays tout entier à l'égard de l'ensemble des Morts pour la France tombés pendant et depuis la Grande Guerre qui s'exprime aujourd'hui, particulièrement envers les derniers d'entre eux, ceux qui ont laissé leur vie en Afghanistan.

Elle s'inscrit dans une politique commémorative ambitieuse qui vise à transmettre la mémoire, à favoriser la compréhension de notre histoire nationale commune et son appropriation par les jeunes générations.

Les parlementaires du début des années vingt avaient voulu que la journée nationale du 11 novembre soit placée sous le double signe de la Victoire et de la Paix.

Ce dernier but semblait alors bien aléatoire, comme allaient le démontrer les décennies suivantes.

Mais finalement, ces parlementaires étaient des précurseurs. En votant la loi instituant une « Journée de la victoire et de la paix », ils espéraient que soit célébrée dans l'avenir une « Journée de la victoire de la paix ».

Le temps et la volonté des peuples leur ont donné raison.

Listes électorales : nouvelle inscription

Mise à jour le 27.10.2011

Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Annexe 2

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Qui peut être électeur ?

Il faut [remplir](#) les conditions suivantes :

- être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1er tour de scrutin,
- être de nationalité française. (les citoyens européens résidant en France peuvent [s'inscrire sur les listes complémentaires](#) mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes),
- jouir de ses droits civils et politiques.

À savoir : À 18 ans, si les formalités de recensement ont été accomplies, [l'inscription est automatique](#).

Où s'inscrire ?

- Soit à la mairie de votre domicile,
- Soit à la mairie d'une commune dans laquelle vous êtes assujéti aux impôts locaux depuis au moins 5 ans,
- Soit à la mairie de votre résidence si vous y résidez de manière effective et continue depuis au moins 6 mois,
- Soit à la mairie de la commune où vous êtes assujéti à résidence obligatoire en tant que fonctionnaire public.

Comment s'inscrire ?

- Soit en se rendant à la Mairie avec les pièces exigées,
- Soit par courrier en envoyant à la Mairie, le [formulaire d'inscription](#) et les pièces exigées,

Documents à fournir	Précisions et cas particuliers
Formulaire d'inscription	Formulaire de demande (à télécharger ou à remplir sur place)
Pièce d'identité	La pièce doit prouver la nationalité française (passeport ou carte nationale d'identité). Elle doit être récente : valide ou expirée depuis moins d'1 an. Si vous êtes devenu français récemment et que vous ne possédez pas encore de pièce d'identité française : pièce d'identité d'origine + une preuve de la nationalité française (décret de naturalisation, certificat de nationalité)
Justificatif de domicile	Selon les situations, il convient de fournir l'une de ces pièces : <ul style="list-style-type: none">• S'il s'agit de votre domicile : un justificatif de domicile de moins de 3 mois• S'il s'agit du domicile de vos parents : attestation du parent (sur papier libre) certifiant que vous habitez chez lui + un justificatif de domicile du parent• S'il s'agit de votre résidence : justificatif de la résidence depuis plus de 6 mois dans la commune• Si vous êtes seulement contribuable : justificatif d'inscription au rôle des impôts locaux depuis plus de 5 ans

Quand s'inscrire ?

Mis à part quelques cas particuliers, pour pouvoir voter, il faut s'inscrire avant la fin de l'année qui précède le scrutin.

Principe : avant le 31 décembre

Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année mais vous ne pouvez voter qu'à partir du 1er mars de l'année suivante (après la révision annuelle des listes électorales).

Pour pouvoir voter en 2012, il faut donc s'inscrire au plus tard le **31 décembre 2011**.

Cas particuliers : inscription l'année de l'élection

Si vous êtes dans l'une des situations suivantes, vous pouvez vous inscrire et voter la même année :

- Jeune ayant atteint l'âge de 18 ans entre le 1er mars et le jour de l'élection,
- Personne qui déménage pour des motifs professionnels et fonctionnaire admis à la [retraite](#) après le 01/01,
- Militaire retournant à la vie civile après le 1er janvier,
- Acquisition de la nationalité française après le 1er janvier,
- Recouvrement de l'exercice du droit de vote après le 1er janvier.

**Journée nationale du souvenir et de recueillement
à la mémoire des victimes civiles et militaires
de la guerre d'Algérie et des combats
en Tunisie et au Maroc**

Annexe 3

Mardi 19 mars 2013

**Message de Kader ARIF, ministre délégué
auprès du ministre de la défense,
en charge des anciens combattants**

Le 6 décembre 2012 fut adoptée la loi relative à la reconnaissance du 19 mars comme journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

C'est le 19 mars que fut adopté le cessez-le-feu de l'un des conflits les plus douloureux de l'histoire de notre pays.

Ce jour-là, certains se dirent « c'est fini », d'autres connurent le désarroi. Des jeunes Français évitèrent la mobilisation, d'autres commencèrent à entrevoir un retour dans leur famille.

Mais ce jour de soulagement pour beaucoup, de tristesse pour d'autres, ne signa pas la fin des drames et des horreurs. La France n'oublie pas les hommes, femmes, enfants, dont le destin fut bouleversé après cette date.

Aujourd'hui, la France rend hommage à toutes les victimes. A ces jeunes engagés ou appelés, projetés brutalement dans la guerre. Beaucoup y perdirent la vie. Les autres en revinrent marqués, dans leur chair et plus encore dans leur esprit.

Le France rend également hommage aux victimes civiles. Nous disons la tristesse de la Nation qui en ce jour pleure ses morts. L'Etat est, et restera, aux côtés des victimes et de leur famille.

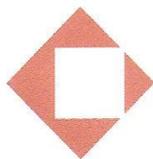
Plus de 50 ans après la fin de cette guerre, c'est désormais une mémoire apaisée qui doit être recherchée. Respect, solidarité, rassemblement, telle est la perspective dans laquelle doivent se placer les acteurs et témoins de cette période, et l'ensemble des Français avec eux.

La cérémonie qui nous réunit aujourd'hui s'inscrit dans cette perspective. Elle permet d'avancer dans le travail de mémoire. Elle encourage la transmission à l'égard des jeunes, qui seront demain les porteurs de notre mémoire réconciliée, entre Français d'abord, entre Français et Algériens également.

Pour que l'avenir soit celui de la réconciliation et de la paix, rendons hommage aux victimes. Nous ne les oublions pas.

Kader ARIF

FONDATION



DU
PATRIMOINE

Préservons aujourd'hui l'avenir

A Saint Yrieix la Perche, le 15 février 2013



Commune de MONESTIER MERLINES
Monsieur le Maire Gérard GUINETON
Mairie
19340 MONESTIER MERLINES

Objet : appel à projets 2013

Monsieur le Maire,

La Fondation du Patrimoine a pour vocation d'aider les particuliers et les communes à restaurer, valoriser, faire connaître leur patrimoine bâti, mais également favoriser la transmission des savoir-faire.

Elle peut agir auprès de vos administrés pour les aider à restaurer maison, grange, four à pain, etc. qui ont un intérêt patrimonial affirmé et ces travaux contribueront à l'attractivité des territoires autant qu'à l'amélioration du cadre de vie de ses habitants. Cette démarche, en lien avec le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine et le CAUE, permet également aux propriétaires de bénéficier d'avantages fiscaux ainsi que de subventions. Depuis janvier 2000, près de 208 projets ont ainsi été aidés par la Fondation du Patrimoine à hauteur de 1,5 millions d'euros, dont 604 000 euros de subventions grâce à ses partenaires (*).

Notre Fondation peut également appuyer l'action de la commune dans ses projets, au côté des partenaires publics. Grâce à l'efficacité des campagnes d'appel au Mécénat Populaire et d'Entreprise relayées par les médias, ainsi qu'au principe d'abondement des collectes réalisées avec l'enveloppe que nous confie l'Etat, ce ne sont pas moins de 2,5 millions d'euros que nous avons pu apporter aux 58 communes qui ont fait appel à nous depuis 2004.

Tous types de patrimoine peuvent être concernés, industriel, agricole, religieux, lié à l'eau ou aux transports, militaire, naturel, etc. Nous accompagnons également les travaux de restauration, de réhabilitation, de changement de destination, par exemple la transformation d'un presbytère en logements sociaux ou celle d'une bergerie en maternelle.

Vous aurez la possibilité de vous en entretenir avec notre confrère qui prendra contact avec vous prochainement et en attendant nous vous joignons le bulletin d'adhésion pour l'année 2013.

Nous vous encourageons à lancer un projet dans le courant de cette année qui viendra soutenir la relance économique de notre pays et aidera ainsi à créer et soutenir l'emploi. L'ensemble des travaux que nous avons accompagnés depuis 13 ans, aux côtés des partenaires publics, a permis de créer ou de maintenir 878 emplois en Limousin dans le secteur du bâtiment, d'après l'INSEE.

En vous remerciant, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de nos cordiales salutations.

Le Délégué Régional

Jean Claude Boisdevésy

Le Délégué Départemental

Jean Combasteil

(*)Fonds issus des conventions signées avec les partenaires publics (Conseil Régional, Conseils Généraux, Communautés de Communes, Communes, PNR) et avec les partenaires privés (Crédit Agricole Centre Ouest, Société Générale, Geneste et Nailler)